

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 2 octobre 2012 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Louis-Georges Simard, Jeannine Bastille, Guy Simard, Léo-Paul Thibault, Marie-Ève Michaud et Rémi Beaulieu, sous la présidence de la mairesse, Élisabeth Hudon, formant quorum.

1. Ouverture de la séance

La mairesse ouvre la séance à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

Elle propose l'ajout du point 19.a : Fermeture du Centre Thérèse Martin et l'ajout du point 20.a : Demandes de dons.

12-10-01

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit accepté avec les ajouts à l'ordre du jour tel que mentionné plus haut.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012

ATTENDU QUE le procès-verbal a été envoyé aux membres du conseil au moins deux jours avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des corrections à apporter au procès-verbal.

Aucune correction à apporter

12-10-02

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2012 soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal

Au point 12 : la mairesse fait un retour sur le congrès annuel de la FQM

5. Période de questions

- Un citoyen demande des précisions sur le thème d'économie mondiale au congrès de la FQM

6. Installation de dos d'âne de chaque côté de l'église

Considérant que le conseil a reçu l'autorisation de la Fabrique de Rivière-Ouelle afin d'installer un dos d'âne permanent de chaque côté de l'église ;

12-10-03

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal autorise une dépense d'environ 600\$ plus taxes pour installer un dos d'âne permanent de chaque côté de l'église à l'endroit convenu avec les représentants de la Fabrique de Rivière-Ouelle.

ADOPTÉ

7. Demande d'un certificat d'autorisation au MDDEP pour un point d'eau à l'Anse-des-Mercier

Considérant que la municipalité doit installer un point d'eau dans le secteur du quai de Rivière-Ouelle afin de se conformer à son schéma de couverture de risques en incendie;

Considérant que l'endroit ciblé pour installer ce point d'eau est situé dans un milieu humide et que pour cette raison la municipalité doit obtenir l'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP);

12-10-04

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise le directeur général, M. Adam Ménard, à présenter, au nom de la municipalité, une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEP au tarif de 538\$.

ADOPTÉ

8. Autorisation de dépense pour trois nouvelles lumières de rue au DEL et le déplacement d'une lumière de rue existante

Considérant que le conseil a reçu des demandes pour trois nouvelles lumières de rue soit une au 124 rang de l'Éventail, une au 128 rang de l'Éventail et une au 238 chemin de la 5ième Grève Ouest;

Considérant que le conseil a reçu deux soumissions pour l'installation de quatre lumières de rue au DEL dont une au montant de 799.85\$/lumière plus taxes du Groupe Caillouette & associés et une au montant de 723.00\$/lumière plus taxes de Votre Docteur Électrique inc.

Considérant que le déplacement d'une lumière de rue existante dans la rue Landry est devenu nécessaire;

Considérant que la pose des lumières de rue est obligatoirement effectuée par Hydro-Québec au taux de 188\$ + taxes pour chaque installation ou désinstallation;

12-10-05

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents sauf la mairesse qui désire se retirer de la décision à cause de la possibilité d'un conflit d'intérêt;

QUE le conseil accepte la soumission de Votre Docteur Électrique inc. au montant de 723.00\$/lumière plus taxes;

QUE le conseil autorise une dépense d'environ 3500\$ plus taxes pour l'achat et l'installation de trois nouvelles lumières de rue plus le déplacement d'une lumière de rue existante à Rivière-Ouelle.

ADOPTÉ

9. Affectation du surplus accumulé et réduction de l'emprunt suite à l'analyse du surplus de financement du projet initial d'aqueduc et d'égout

Attendu que le travail effectué par Mme Marie-Eve Lavoie, CPA, CA a permis de ventiler le surplus de financement déterminé à 442 646.72\$ au 31 décembre 2011, tel que présenté aux états financiers vérifiés, en deux sommes distinctes, soient :

- 1- 234 175.58\$ à ajouter à l'excédent de fonctionnement non affecté;
- 2- 208 471.14\$ à remettre lors des prochains refinancements de règlements d'emprunts, plus précisément 39 745.36\$ attribuable au règlement 2002-1 et 168 725.78\$ attribuable au règlement 2005-2;

Attendu que la Municipalité désire appliquer la somme de 208 471.14\$ au solde disponible des règlements d'emprunts fermés afin que cette somme réduise le prochain refinancement prévu pour l'hiver 2013;

Attendu que la Municipalité désire redresser l'excédent de fonctionnement non affecté pour la somme de 234 175.58\$ provenant du surplus de financement;

12-10-06

IL EST PROPOSÉ PAR Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le montant de 208 471.14\$ constitue le remboursement d'un montant supplémentaire à même le solde disponible des règlements d'emprunts fermés;

QUE le montant de 234 175.58\$ constitue une augmentation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉ

10. Avis de motion et projet de règlement du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

La conseillère Marie-Ève Michaud donne un avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une séance subséquente, d'un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Le projet de règlement a été envoyé au moins deux jours avant la présente séance.

Le conseil renonce à la lecture du projet de règlement.

11. Soumissions pour l'entretien du réseau d'éclairage du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013

Considérant que le conseil a demandé à Groupe Caillouette & associés et à Votre Docteur Électrique inc. de soumissionner pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues municipales du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013 selon une grille de tarification basée sur les produits et les quantités utilisés en 2011;

Considérant que le conseil a reçu une soumission au montant de 2725.26\$ plus taxes du Groupe Caillouette & associés et une soumission au montant de 2560.72\$ plus taxes de Votre Docteur Électrique inc

12-10-07

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité par les membres présents sauf la mairesse qui désire se retirer de la décision à cause de la possibilité d'un conflit d'intérêt;

QUE le conseil donne le mandat à Votre Docteur Électrique inc. pour l'entretien du réseau d'éclairage des rues municipales du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2013 selon les tarifs prescrits dans sa soumission.

ADOPTÉ

12. Abonnement annuel à Synapse 2

12-10-08

IL EST PROPOSÉ par Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité par les membres présents;

QUE la municipalité soit abonnée à Synapse 2 pour la saison 2012-2013 au montant de 50\$.

ADOPTÉ

13. Avis de motion et projet de modification du règlement relatif à la collecte des matières résiduelles

La mairesse fait la lecture du projet de règlement visant à modifier le règlement relatif à la collecte des matières résiduelles. Les modifications concernent la grosseur des bacs acceptée par la Régie des matières résiduelles et les heures de collecte.

Le conseiller Louis-Georges Simard donne un avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une séance subséquente, d'un règlement visant à modifier le règlement relatif à la collecte des matières résiduelles de la municipalité.

14. Exposition de photos du Centre d'art de Kamouraska du 21 juin au 4 août 2013

Considérant que le Centre d'Art de Kamouraska a demandé à la municipalité de participer au programme *Les expositions in situ - «Nos villages se visitent»* ;

Considérant que le programme a comme objectif d'exposer des photographies d'une municipalité dans une autre municipalité. Les photographies prises le long du littoral seront diffusées dans les municipalités du Haut-Pays et vice-versa ;

Considérant que le conseil désire offrir plus d'activités culturelles aux citoyens de Rivière-Ouelle et aux touristes ;

Considérant que le Centre d'Art de Kamouraska demande un montant de 500\$ par municipalité-hôte ;

Considérant que les coûts du lancement de l'exposition à Rivière-Ouelle seront de l'ordre de 100\$ à 200\$ plus taxes ;

Considérant que l'activité aura lieu durant l'été 2013 ;

12-10-09

IL EST PROPOSÉ par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité accepte de participer au programme *Les expositions in situ - «Nos villages se visitent»* au coût total d'environ 700\$ plus taxes

QUE les frais reliés à cette activité soient dépensés en 2013.

ADOPTÉ

15. Résolution d'appui au député fédéral François Lapointe concernant les aboiteaux du Kamouraska

Considérant que le conseil a pris connaissance de la lettre traitant du Kamouraska et de la stratégie nationale d'atténuation des catastrophes adressée au Ministre fédéral de la Sécurité publique de la part de M. François Lapointe, député de Montmagny – L'Islet – Kamouraska – Rivière-du-Loup ;

Considérant que cette lettre vise à demander un appui financier du gouvernement fédéral pour des travaux urgents de stabilisation de l'aboiteau Saint-Louis – Saint-Denis ainsi qu'un support financier à long terme pour l'entretien et la réfection des aboiteaux via le Programme de réduction des dommages causés par les inondations ;

Considérant que la MRC a compétence sur les aboiteaux, dont une des principales fonctions est de protéger contre la submersion des terres agricoles, des noyaux villageois et des routes ;

Considérant que des travaux impliquant des coûts considérables sont à venir sur les aboiteaux et que ces coûts ne pourront uniquement être absorbés par les municipalités et les contribuables bénéficiaires de ces infrastructures ;

Considérant qu' un support financier de la part des gouvernements est primordial afin que des travaux durables et respectueux des écosystèmes côtiers puissent être entrepris sur les aboiteaux ;

12-10-10

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que le conseil appuie les demandes de M. François Lapointe adressées au Ministre fédéral de la Sécurité publique ;

Que le conseil demande au gouvernement fédéral d'appuyer financièrement la MRC de Kamouraska afin qu'elle puisse réaliser les travaux urgents de stabilisation de l'aboteau Saint-Louis – Saint-Denis ;

Que le conseil demande au Ministre de la Sécurité publique du Canada d'inscrire les municipalités de : Sainte-Anne-de-La-Pocatière, La Pocatière, Rivière-Ouelle, Saint-Denis, Kamouraska, Saint-Germain, Saint-André et Saint-Pacôme au Programme de réduction des dommages causés par les inondations afin qu'elles bénéficient d'un support financier pour l'entretien des aboteaux et pour les autres mesures de protection contre les inondations.

ADOPTÉ

16. Soumission de S-Pace Signalétique pour les dépliants et les boîtes relativement à la halte d'information

Considérant que le conseil a déjà accepté, par sa résolution # 12-07-04, la soumission de S-Pace Signalétique pour la conception, la construction et l'installation d'une halte d'information à Rivière-Ouelle ;

Considérant que le conseil, par sa résolution # 12-07-05, a autorisé le directeur général, M. Adam Ménard, à formuler une demande d'aide financière au Pacte rural pour son projet d'halte d'information ;

Considérant que la municipalité a demandé une soumission de S-Pace Signalétique pour la conception d'un dépliant pour l'halte d'information, la production de 1000 dépliants et la fabrication d'un boîtier avec couvercle pour insérer les dépliants ;

Considérant que le montant de cette soumission est de 1015\$ plus taxes ;

12-10-11

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte la soumission de S-Pace Signalétique pour la conception d'un dépliant pour l'halte d'information, la production de 1000 dépliants et la fabrication d'un boîtier avec couvercle pour insérer les dépliants au montant de 1015\$ plus taxes ;

QUE le conseil donne le mandat à S-Pace Signalétique pour la conception d'un dépliant pour l'halte d'information, la production de 1000 dépliants et la fabrication d'un boîtier avec couvercle pour insérer les dépliants une fois que l'aide financière du Pacte rural sera accordée à la municipalité et une fois que le mandat sera donné à S-Pace Signalétique pour la conception, la construction et l'installation d'une halte d'information.

ADOPTÉ

17. Soumission pour le déneigement des bâtiments municipaux durant les hivers 2012-2013 et 2013-2014

Considérant que la municipalité a reçu une soumission de Déneigement Ginette Boucher pour le déneigement des bâtiments municipaux durant les hivers 2012-2013 et 2013-2014 au montant de 5275\$ plus taxes par année ;

12-10-12

IL EST PROPOSÉ par Guy Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte la soumission et donne le mandat à Déneigement Ginette Boucher pour le déneigement des bâtiments municipaux durant les hivers 2012-2013 et 2013-2014 au montant de 5275\$ plus taxes par année.

ADOPTÉ

18. Soumission pour le déneigement de la borne sèche située au 223, chemin de la 5^{ième} Grève Ouest

Considérant que la municipalité a reçu une soumission de Déneigement Guido Desjardins Enr. pour le déneigement de la borne sèche située au 223, chemin de la 5^{ième} Grève Ouest durant l'hiver 2012-2013 au montant de 200\$ plus taxes ;

12-10-13

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte la soumission et donne le mandat à Déneigement Guido Desjardins Enr. pour le déneigement de la borne sèche située au 223, chemin de la 5^{ième} Grève Ouest durant l'hiver 2012-2013 au montant de 200\$ plus taxes.

ADOPTÉ

19. Attribution du nom des nouveaux chemins dans le développement résidentiel de la 5^{ième} Grève Ouest

Considérant que deux nouveaux chemins municipaux sont nécessaires afin de donner accès au nouveau développement situé au bout du chemin de la 5^{ième} Grève Est ;

Considérant que ces deux nouveaux chemins seront cédés à la municipalité par les propriétaires actuels ;

Considérant qu'une demande par écrit a été envoyée par les propriétaires pour que la municipalité attribue les noms de «chemin de la Cédrière» et «chemin des Grands Hérons» à ces deux nouveaux chemins ;

12-10-14

IL EST PROPOSÉ par Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil demande à la commission de toponymie de reconnaître les nouveaux chemins sous les noms de «chemin de la Cédrière» et «chemin des Grands Hérons» tel que proposé par les propriétaires.

ADOPTÉ

19.a. Fermeture du centre Thérèse Martin

La mairesse fait le suivi du dossier de la fermeture du Centre Thérèse Martin annoncée par le CSSSK le 14 septembre dernier. Le 13 septembre au matin le CSSSK a demandé à rencontrer la mairesse afin de lui annoncer la nouvelle avant la publication. Le CSSSK justifie sa décision sur son argument principal de vouloir améliorer les services à domicile. La mairesse a convoqué le conseil et le directeur général à une réunion d'urgence le soir même afin d'établir une stratégie pour les actions à prendre. Le conseil a demandé à rencontrer le CSSSK afin d'obtenir plus d'information sur les raisons qui ont poussé le CSSSK à prendre une telle décision sans consulter la population ni la municipalité d'abord. Le conseil a aussi demandé l'appui de la MRC et du député Norbert Morin.

20. Approbation des comptes

FOURNISSEURS	SOLDE
AGRO ENVIROLAB	329.98 \$
ATR DU BAS-SAINT-LAURENT INC.	298.94 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	636.56 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	39.25 \$
CDS INC.	948.55 \$
CENTRE DU PARE-BRISE M.L. INC.	1 000.00 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	327.54 \$
CONSTRUCTION B.M.L. (1988) INC.	183.16 \$

VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE	211.40 \$
ENTREPRISE DENIS LEMIEUX	258.69 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24.00 \$
FÉD. QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	107.90 \$
GESTION JB-CEL INC.	57.48 \$
GROUPE DYNACO	977.33 \$
GROUPE DE GEOMATIQUE AZIMUT INC.	57.49 \$
IMPRESSION SOLEIL	44.67 \$
JOHN MEUNIER INC.	313.18 \$
LOCATION D'OUTILLAGE J.C. HUDON INC.	339.18 \$
MICHEL MONTMINY INC.	229.95 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	2 050.81 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS	19.27 \$
PAVAGE RÉPARATION FRANCOEUR INC.	373.67 \$
PG SOLUTIONS	143.72 \$
PLOMBERIE STÉPHANE MARTIN	1 366.54 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	885.25 \$
ROBERTO OUELLET EXCAVATION	351.82 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	1 149.75 \$
RÉAL HUOT INC.	103.48 \$
RESTAURANT MOTEL L'ESCALE	745.00 \$
MOREAU AVOCATS INC.	1 960.58 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	410.28 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC.	599.25 \$
THIBAULT GM	421.36 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	2 556.72 \$
TOTAL:	19 522.75 \$

12-10-15

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des fournisseurs ci-haut soit ratifiée et approuvée par le conseil.

ADOPTÉ

20.a. Demande de dons

12-10-16

IL EST PROPOSÉ par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 60\$ à l'École Polyvalente La Pocatière pour une publicité dans l'album des finissants
- 30\$ à la Fondation soins palliatifs André-Côté pour le concert-bénéfice organisé le 13 octobre prochain à la cathédrale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

ADOPTÉ

21. Correspondance

- État de dépôt pour la compensation tenant lieu de taxes (4984\$)
- Plainte d'un citoyen concernant la circulation de véhicules lourds sur un chemin privé (rue Martin-Richard)
- Avis d'infraction émis par l'inspecteur municipal concernant une construction sans permis au 144, chemin de la Petite-Anse
- Jugement de la cour supérieure concernant le dossier de nuisances de Bois GM Dufour Inc.
- Lettre de remerciement de la Fondation-Jeunesse de la Côte-Sud pour le don de la municipalité

22. Varia

Aucun Varia

23. Période de questions

- Un citoyen demande un suivi au sujet de la collecte des ordures et du recyclage sur le chemin d'Auteuil.
- Un citoyen demande de faire un rappel à l'inspecteur municipal pour l'article à faire paraître dans le Rivière-Web.
- Un citoyen demande des explications supplémentaires concernant l'analyse du surplus de financement.
- Un citoyen demande pourquoi le CSSSK veut fermer le centre Thérèse Martin.
- Un citoyen demande pourquoi il y a des lignes de tracer sur le chemin près du pont. Le MTQ procède au retraçage des lignes pour plus de sécurité.
- Un citoyen demande la période de ramassage des ordures et du recyclage pour les saisonniers. C'est du 1^{er} mai au 31 octobre.

24. Prochaine réunion de travail

La date de la prochaine réunion de travail est **mardi le 30 octobre 2012 à 19h00**

25. Prochaine séance publique

La prochaine séance publique est **mardi le 6 novembre 2012 à 20h00**

26. Levée de l'assemblée

12-10-17

IL EST PROPOSÉ par Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 22h00.

ADOPTÉ

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Adam Ménard, secrétaire-trésorier